

Le comité de protection civile

Liste des différents services dont se compose le comité local de Montréal, et les fonctions qu'ils sont appelés à remplir

Le comité local de Montréal de la protection civile a publié hier la liste des services qui forment ce comité. Voici en quoi ils consistent:

Le service de la police et le service des gardes civiques sont sous la direction de Me Fernand Dufresne, de l'assistant-directeur Charles Barnes et du chef-garde, M. A.-H. Paradis.

Les fonctions sont: Observance de la loi et maintien de l'ordre; établissement de lignes de démarcation; régler la circulation; disperser les attroupements illégaux; séparer les combattants; contrôler la panique et les masses hystériques; aider aux entreprises de secours; faire observer tous les règlements concernant l'obscurescence.

Le service des incendies et pompiers auxiliaires est sous le commandement du directeur R. Pare. Ses fonctions sont: organiser une brigade auxiliaire pour combattre les incendies; mobiliser un équipement auxiliaire; contrôler les incendies; prévenir les crimes d'incendie; organiser des inspections pour prévenir le feu; organiser un système d'entraînement pour la manipulation des bombes incendiaires.

Le département des travaux publics est sous le commandement du directeur des Travaux publics, M. H.-A. Gibeau. Les fonctions sont: enlèvement des débris; démolition; décontamination; entretien des rues principales; entretien du système d'égouts; mobilisation de l'équipement; provision de cartes, plans et schémas; contrôle de l'approvisionnement d'eau; et développement d'approvisionnements en cas d'urgence.

Le service de la Santé municipale est sous la direction du Dr A. Groulx. Organisation de tous les services médicaux afin de sauvegarder la santé et l'hygiène de la population; inspection des aliments et de l'eau.

Le Dr Groulx coordonnera les services suivants: entraînement sur l'art de donner les premiers soins et postes de premiers soins.

La Croix Rouge est sous la direction du Dr A.-T. Bazin. Ses devoirs consisteront à établir des centres d'évacuation de blessés; services d'ambulance; hôpitaux auxiliaires; hôpitaux de base; enrôlement des médecins, gardes-malades et d'assistants expérimentés; pourvoir à l'habillement, au logement et à l'alimentation des personnes temporairement sans asile.

L'Association Ambulancière St-Jean, sous la direction du lieutenant-colonel A. Gaboury, est responsable de l'entraînement des membres du Comité de protection civile dans l'art de donner les premiers soins.

La Brigade Ambulancière Saint-Jean, sous la direction du major A.-H. Coates, commissaire pour la province de Québec, est responsable de l'établissement des postes de premiers soins.

Le Comité de l'évacuation est sous la présidence de M. Norman Holland. Ce comité organisera l'évacuation de la population en cas d'attaques par l'ennemi afin de prévenir les pertes de vies, si l'opération est ordonnée par le directeur de la police ou les autorités militaires.

Le Comité du transport est sous la présidence de M. Geo.-A. Shea, directeur de l'investigation du C.N. Les fonctions sont de mobiliser, et diriger le transport du personnel: équipement et approvisionnements; fournir l'équipement nécessaire suivant l'urgence: réseau de chemins de fer, tramways, lignes de communications interurbaines, lignes d'autobus, taxis, camions et automobiles privées.

W. V. R. C. (*Women's Volunteer Reserve Corps*) est sous le commandement de Mme Leslie Bell. Pour servir comme auxiliaires de temps d'urgence, relever les policiers et les gardes civiques afin de libérer ceux-ci pour d'autres devoirs; s'occuper du soin des femmes et enfants.

La Garde mobile est sous le commandement du colonel D.-R. McCuaig. Ce corps est organisé depuis 18 mois et les membres qui en font partie ont suivi un plan d'entraînement élaboré dans le maniement des armes à feu, le travail policier, la manière de disperser les attrou-